



**20^e session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
IRAN**

**Intervention du Luxembourg
(Genève, le 31 octobre 2014)**

Monsieur le Président,

Le Luxembourg remercie la République islamique de l'Iran pour la présentation de son rapport national.

Tout en saluant la volonté accrue des autorités iraniennes de coopérer avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme, ma délégation relève toutefois que des défis majeurs persistent :

1. Le nombre de condamnations à la peine capitale, y compris de mineurs au moment des faits, atteint des proportions alarmantes. Le Luxembourg recommande à l'Iran
 - a) d'abolir la **peine de mort** ;
 - b) dans un premier temps, de mettre fin aux exécutions de mineurs, conformément aux engagements pris par l'Iran dans le cadre du Pacte des droits civils et politiques, ainsi que de la Convention sur les droits de l'enfant.

2. Les minorités ethniques et religieuses ont connu ces dernières années une forte recrudescence de violations de leurs droits civils, économiques, sociaux et culturels. Le Luxembourg recommande à l'Iran de **mettre fin aux actes de répression à l'égard des minorités ethniques et**

religieuses, notamment les Baha'is, et de prendre les mesures efficaces pour mettre un terme aux politiques discriminatoires à leur encontre.

3. Finalement, le Luxembourg recommande au Gouvernement iranien d'abroger toutes les dispositions législatives donnant lieu à des **discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre** déclarée ou perçue des personnes.

Je vous remercie, Monsieur le Président.